



Caution des manuels scolaires

Régulièrement les élèves omettent de nous restituer les manuels scolaires dans les temps impartis. Afin de solutionner ce dysfonctionnement, nous avons décidé de mettre en place un système de caution.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir confier un chèque daté du 4/09/17 de

- 50€ pour les CM2 et Collégiens
- 100€ pour les lycéens

avec nom, prénom et classe de l'élève au dos, **à remettre lors de la distribution des manuels.**

Ce chèque n'est pas encaissé dans l'immédiat. Chaque fin d'année, si les livres sont restitués en intégralité et en bon état, le chèque est détruit. En cas de dégradation ou de perte de livres, le chèque sera conservé jusqu'au paiement des dommages qui vous auront été facturés. Le délai maximum de règlement des dommages est fixé au 20 août 2018, passé ce délai l'intégralité de la caution sera encaissée.

Réservation de casier

A RETOURNER LE 25 AOUT AU PLUS TARD

Les élèves ont la possibilité de louer un casier qui permet de ranger leurs affaires personnelles durant la journée (affaires de sport, chaussures, livres, cahiers, ...).

Ces casiers sont munis d'une clef remise à l'élève le jour de la rentrée.

Une location de 18 € pour l'ensemble de l'année scolaire vous sera facturée au 1^{er} trimestre.

En cas de perte, un montant de 40 € vous sera demandé.

Les demandes seront traitées avant la rentrée.

Les clefs seront à retirer le jour de la rentrée dans le Hall St Joseph :

De 10h à 11h pour les CM2 et les 6^E

De 13h à 14h pour les autres collégiens.

Pour les lycéens : à la remise des livres.

NOM - Prénom du responsable légal :

Souhaite louer un casier facturé 18€ au 1^{er} trimestre.

Pour l'élève qui entre en classe de ...

Reconnais avoir pris connaissance des conditions en cas de perte de la clé.

Fait à : _____ le _____

Signature :